



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL SERONT À HUIS CLOS

PRENEZ AVIS qu'en raison de la pandémie du virus COVID-19 et par un arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les prochaines séances ordinaires du conseil se tiendront à huis clos et ce, jusqu'à avis contraire.

L'ordre du jour sera disponible sur le site internet de la Municipalité le jour précédent la séance. Nous vous informons que les personnes désirant intervenir lors de la période de questions pourront le faire par l'intermédiaire du courriel en envoyant une question écrite à **c.girouard@ste-barbe.com avant 16h le jour de la séance.**

Une réponse vous sera acheminée par courriel, dans un délai de 24h suivant la tenue de la séance. Par souci de transparence les réponses seront inscrites au procès-verbal.

Donné à Sainte-Barbe, ce 21 décembre 2021.

Chantal Girouard,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 21 décembre 2021 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2021

Chantal Girouard,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière